
VISA DU PROSPECTUS ORDINAIRE

Capital Valmoris inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus ordinaire de l'émetteur susmentionné daté du 16 février 2010. Ce visa est octroyé conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c.V-1.1 et à la délégation de pouvoirs énoncée à la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

Le 16 février 2010

(s) Benoit Dionne

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

SEDAR N° 1468761
DÉCISION N° 2010-FS-0376